

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 60 – 2015

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Participation de CHF 315'200.- TTC du fonds régional TP affecté pour la réalisation de mesures d'aménagement « 2012 » et « 2015 » :

- a) **Réaménagement du carrefour Route du Jura – Chemin des Rojalets – Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813**
- b) **Création d'un giratoire et déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le Chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich**
- c) **Participation aux frais de communication**

Responsable : Cornélia Gallay

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Synthèse

Le présent préavis concerne la participation du fonds régional des transports publics (fonds TP affecté) à la modification d'une mesure d'aménagement dite « 2012 » et de la réalisation d'une mesure dite « 2015 ». Ces mesures avaient été identifiées dans l'étude pour la réorganisation du réseau régional transports publics en 2010. Ce préavis s'inscrit dans la suite logique des préavis 16-2012 qui traitait de la réalisation des mesures dites « 2012 », 35-2014 pour la réalisation des mesures « 2013-2014 » et 47-2015 pour la 1^{ère} tranche des mesures dites « 2015 ».

Les objets du présent préavis sont les suivants :

a) Réaménagement du carrefour Route du Jura – Chemin des Rojalets – Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813

Objectif : sécuriser le carrefour par l'aménagement d'un giratoire franchissable
*Coût : CHF 377'303.- TTC dont **CHF 170'000.-** TTC à charge du fonds TP affecté,*

b) Création d'un giratoire et déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich

Objectif : prioriser la ligne de bus CarPostal 10.830 et améliorer la sécurité aux arrêts Vich, La Bichette
*Coût : CHF 905'195.- TTC dont **CHF 142'000.-** TTC à charge du fonds TP affecté,*

c) Participation aux frais de communication

Objectif : financer des actions de communication pour augmenter la fréquentation des TP
*Coût : CHF 4'727.- TTC dont **CHF 3'200.-** TTC à charge du fonds TP affecté,*

Total arrondi : CHF 1'287'225.- TTC dont **CHF 315'200.- TTC à charge du fonds TP affecté.**

1) Rappel historique et état de la situation

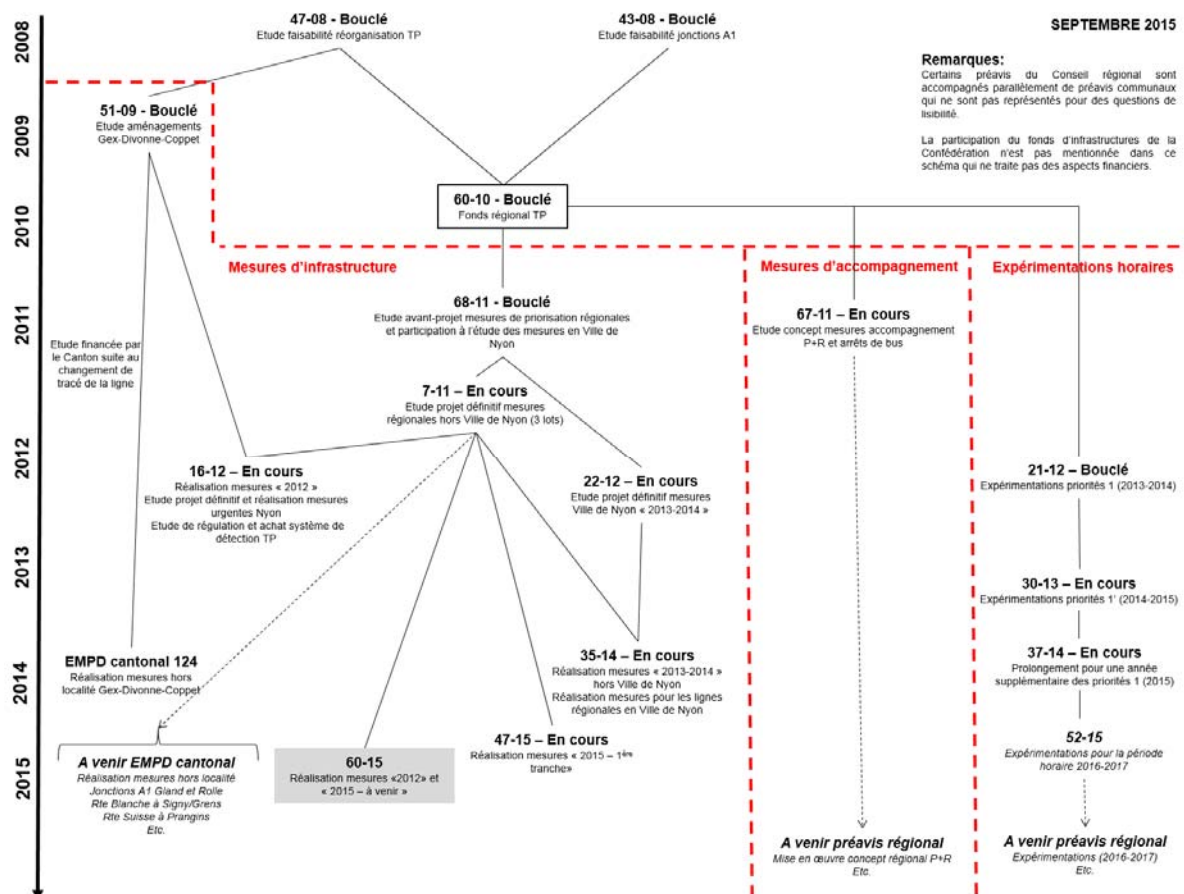
Le présent préavis s'inscrit dans la continuité des préavis 16-2012, 35-2014 et 47-2015 déjà validés par le Conseil intercommunal pour le financement de mesures d'infrastructures. Ces dernières ayant été préalablement identifiées par les études de faisabilité qui ont servis de base à l'élaboration du programme régional de réorganisation des transports publics dans le district de Nyon (programme TP) et à la constitution du fonds affecté aux transports publics (fonds TP).

La première mesure d'aménagement composant ce préavis 60-2015 concerne la modification d'une mesure dite « 2012 » : A10.1 – Carrefour Rte du Jura / Ch. des Rojalets afin d'en améliorer le fonctionnement et la sécurité.

La seconde est une mesure dite « 2015 » concernant le déplacement des arrêts de Vich, La Bichette. Elle fait partie du dernier groupe de mesures encore à réaliser qui est principalement composé de mesures d'amélioration du franchissement des jonctions autoroutières de Gland et Rolle, ainsi qu'une voie réservée sur la Route Blanche, qui sont aujourd'hui en phase d'étude. Ces projets feront l'objet de préavis lors de leur réalisation d'ici 2019.

En ce qui concerne le volet des mesures d'expérimentation de courses supplémentaires, les préavis 21-2012, 30-2013 et 37-2014 qui ont permis de financer des expérimentations depuis le changement d'horaire de décembre 2012 jusqu'en décembre 2015 pourront être bouclés à la fin de l'année. Les expérimentations pour les horaires 2016/2017 (période biannuelle fixée par le Trafic Régional Voyageurs) ont été discutées en début d'année 2015 et validées par le préavis 52-2015 en juin dernier. Elles seront lancées le 13 décembre prochain pour 2 ans. De nouveaux préavis concernant des expérimentations pour la période horaire TRV 2018-2019 sont encore à venir.

L'achèvement des mesures prévues dans le programme TP se prolongera au-delà de 2015 au moyen de la totalité du fonds TP qui fut dimensionné à cet effet au démarrage du programme.



Arbre généalogique des préavis du programme de réorganisation des transports publics régionaux, Régionyon

2) Objets

a) Réaménagement du carrefour Route du Jura – Chemin des Rojalets – Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813

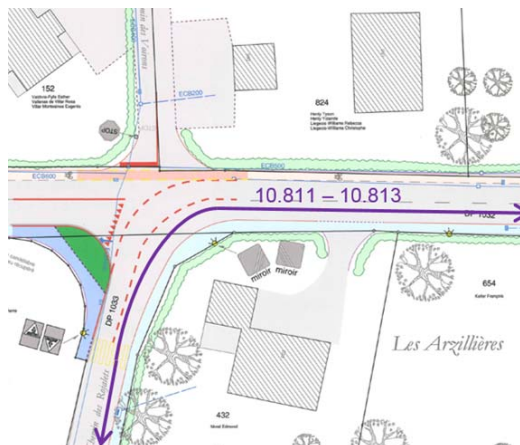
Les études de faisabilité du programme régional de réorganisation des transports publics avaient permis d'identifier la mesure d'aménagement consistant à modifier la géométrie et les priorités du carrefour entre la Route du Jura / le Chemin des Rojalets / le Chemin des Voirons à Coppet pour favoriser le passage des lignes de bus TPN 10.811 et 10.813. Cet aménagement a été réalisé dans le cadre des mesures TP « 2012 » et le fonds TP y a participé pour environ CHF 37'000.- TTC.

Depuis sa mise en œuvre, environ une quinzaine d'accrochages ont été recensés et en 2014, un grave accident a eu lieu à ce carrefour. Depuis les riverains ont envoyé de nombreuses plaintes à la municipalité et au voyer. Des visites sur place ont été organisées afin de discuter de pistes d'amélioration. Ces visites ont permis de soulever que le carrefour n'est pas dimensionné ni organisé pour répondre à l'accroissement du trafic automobile lié à l'accès à la gare de Coppet, aux flux liés au collège et aux activités de loisirs à proximité. Cette situation rend dangereuse la cohabitation entre les usagers de la route.

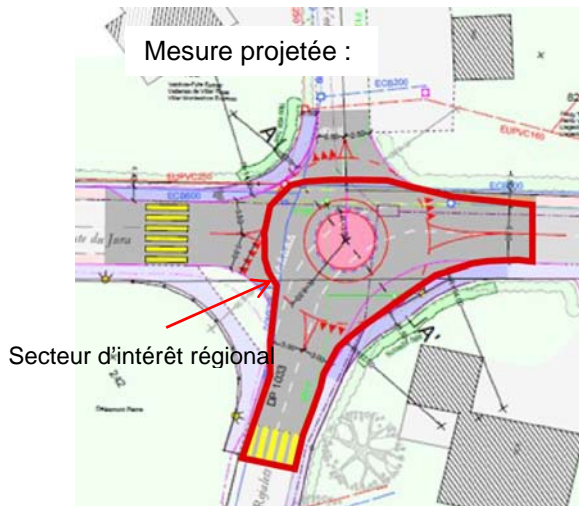
Situation initiale (avant 2012) :



Plan de l'aménagement actuel (mesure TP « 2012 ») :



La municipalité a fait établir par le bureau Bovard & Nickl un projet de réaménagement de ce carrefour rendu dangereux par la mesure d'aménagement réalisé en 2012 mais priorisant les bus à 100%. Le Conseil régional a été associé au suivi de la démarche. Ce carrefour est traversé chaque jour par une centaine de bus, des collégiens à pied ou à vélos et les autres usagers de la route. Il faut cependant noter que l'aménagement d'un giratoire franchissable diminuera la priorisation des bus et occasionnera une possible gêne pour les voyageurs lors du passage du véhicule sur la pastille centrale. Ce projet a reçu un préavis positif du Canton dans le cadre de l'examen préalable.



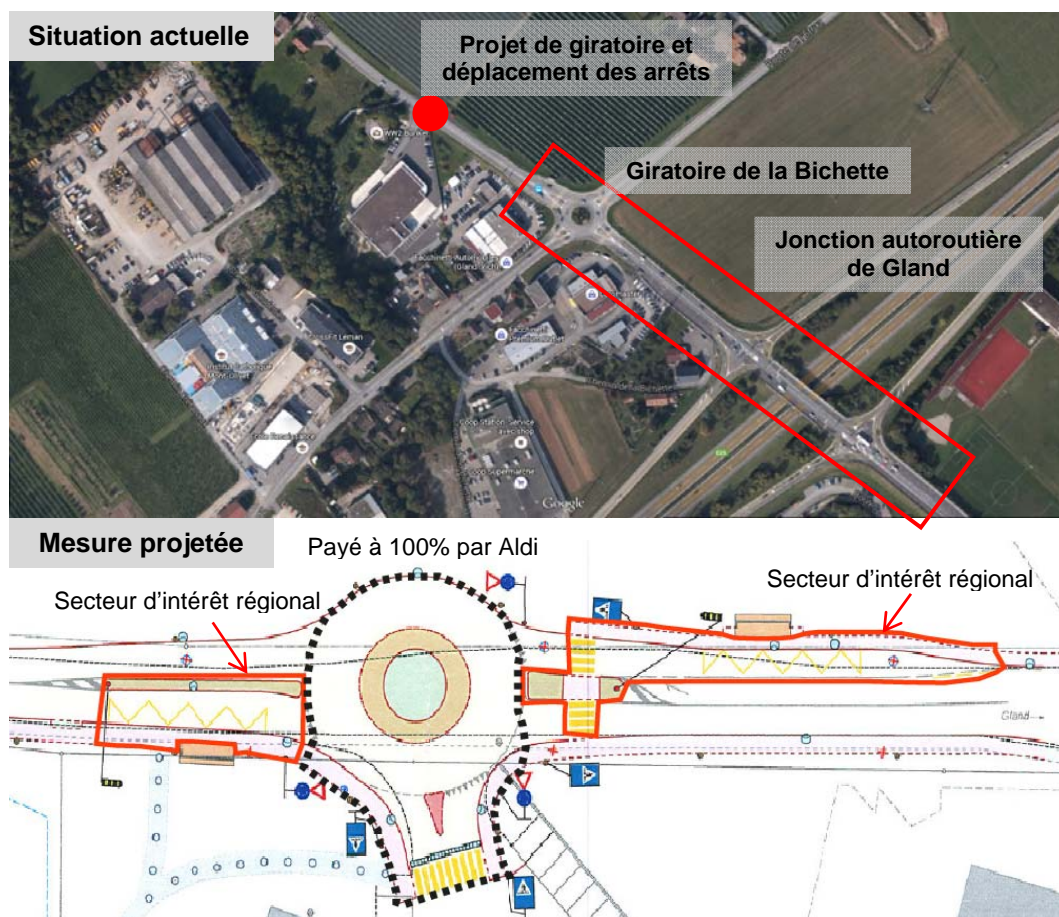
Exemple de réalisation – Cuarnens (VD) :



b) Création d'un giratoire et déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le Chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich

La commune de Vich a engagé depuis quelques années les études pour la réalisation d'un giratoire sur la Route de Gland entre le Chemin de Bonmont et l'accès routier au supermarché Aldi. Dans le cadre de ce projet, approuvé par le Canton, les arrêts Vich, La Bichette dans les deux sens desservis par la ligne CarPostal 10.830 Gland – Bassins devront être déplacés. La configuration des nouveaux arrêts améliorera la situation pour les bus. Cette mesure s'intègre dans un projet communal plus large qui comprend notamment la réalisation d'une passerelle sur la Serine pour améliorer l'accès aux arrêts de transports publics.

Cet axe, en traversée de localité, où circulent aujourd'hui plus de 14'000 véhicules/jour, se trouve dans le secteur de la jonction autoroutière de Gland. Les études de faisabilité du programme TP avaient identifié la nécessité d'améliorer le franchissement de la jonction et du giratoire de la Bichette pour les bus. Un projet global est en cours d'élaboration en collaboration avec l'OFROU et le Canton pour la partie hors traversée de localité. Le présent projet communal est un premier pas à la priorisation des transports publics dans ce secteur stratégique.



Le projet a pour objet la création d'un giratoire sur la Route de Gland pour accéder à Aldi. Les arrêts de bus, situés aujourd'hui en encoche à proximité du giratoire de la Bichette, vont être déplacés sur chaussée à chaque entrée de ce nouveau giratoire. Deux passages piétons pour accéder aux arrêts seront aménagés. Les caractéristiques des arrêts sont conformes aux préconisations du programme TP. Des îlots bloquant empêchent le dépassement des bus à l'arrêt à la descente pour faciliter la progression du bus en approche du giratoire de la Bichette. Ce projet améliore la priorisation des bus sur cet axe à trafic important par rapport aux arrêts actuellement en baaignoire.

Seules les zones d'arrêts, les quais, la voie bus, les îlots centraux, les traversées piétonnes et l'éclairage sont considérés comme étant d'intérêt régional et donc finançables par le fonds TP.

3) Organisation et calendrier

Les dispositions légales nécessitent que la commune concernée ou le Canton assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son territoire. A ce titre, chaque commune a demandé la totalité des crédits nécessaires à la réalisation des aménagements qui la concerne. La subvention du Conseil régional fera l'objet d'une convention avec chaque commune comme ce fut le cas pour toutes les mesures « 2012 », « 2013-2014 » et « 2015 – 1^{ère} tranche ».

Pour chaque objet, il est planifié que les votes des différents Conseils communaux interviennent dans la mesure du possible avant celui du Conseil intercommunal.

a) Réaménagement du carrefour Route du Jura – Chemin des Rojalets – Chemins des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813

La Commune de Coppet assure la maîtrise d'ouvrage et pilote la mise en œuvre de la mesure. Le Conseil régional apporte un soutien.

Vote du préavis communal	D'ici le 9 décembre 2015
Vote du Conseil intercommunal	9 décembre 2015
Phase de travaux (sous réserve de la validation des crédits et du traitement d'éventuelles oppositions)	Dès le début du printemps 2016

b) Création d'un giratoire et déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le Chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich

La Commune de Vich assure la maîtrise d'ouvrage et pilote la mise en œuvre de la mesure. Cette mesure s'intègre dans le cadre de la deuxième tranche du projet communal des aménagements routiers. Le Conseil régional apporte un soutien.

Vote du préavis communal	29 juin 2015
Début des travaux	Septembre 2015
Vote du Conseil intercommunal	9 décembre 2015
Fin des travaux	Juin 2016

5) Financement

Le mécanisme de répartition financière a été défini dans le préavis régional n° 60-2010 en fonction de l'intérêt local / régional de la mesure, de son utilité pour les lignes régionales / urbaines et de la localisation du projet hors localité / en localité.

a) Réaménagement du carrefour Route du Jura – Chemin des Rojalets – Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813

Le bureau Bovard & Nickl, mandaté par la Commune de Coppet, a établi un devis. Il a été fait la part des choses selon les règles de cofinancement des mesures TP entre les éléments d'intérêt régional (75% fonds TP / 25% Commune), notamment l'aménagement du giratoire et des branches utilisées par les lignes de bus, et d'intérêt local du projet (100% Commune), notamment l'aménagement des trottoirs, des autres branches du giratoire et de la végétation.

D'autre part, le montant de CHF 37'000.- correspondant au coût de réalisation de la mesure « 2012 » a été déduit de la part régionale à charge du fonds TP et réaffecté à la part communale.

Libellé	Coût CHF TTC	Fonds tiers				Part régionale			
		CH	Privés	VD	part locale	Commune	%	Fonds TP	%
Sous total TTC	375'840	-	-	-	101'765.00	68'538	25%	205'538	75%
Déduction investissement mesure "2012"		-	-	-	-	37'000		-37'000	
Sous total TTC arrondi	377'303				101'765.00	105'538		170'000	
Part communication (1%)	2'755	-	-	-	-	1'055		1'700	
Total TTC arrondi	380'058				101'765	106'593		171'700.00	

Sur un montant total arrondi de CHF 380'058.- TTC, la part du fonds régional s'élève à CHF 171'700.- TTC. La part de la commune de Coppet s'élève à 208'358.- TTC. Les frais de communication (panneaux de chantiers, contribution aux actions de promotion du réseau de transports public régional, etc.) sont inclus (1% du montant des travaux TTC).

b) Création d'un giratoire et déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le Chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich

Sur la base du budget estimé à CHF 904'662.- TTC (y.c. divers et imprévus), la participation du fonds TP à l'aménagement des arrêts de bus a été calculée selon les règles de cofinancement des mesures TP entre les éléments d'intérêt régional (75% fonds TP / 25% Commune) et d'intérêt local du projet (100% Commune). Une participation de 500'000.- d'Aldi couvre le montant du giratoire qui ne fait pas partie des secteurs d'intérêt régional cofinancés par le fonds TP.

Libellé	Coût CHF TTC	Fonds tiers				Part régionale			
		CH	privés - ALDI	VD	part locale	Commune	%	Fonds TP	%
Sous total TTC	904'662	-	500'000	-	216'040	47'156	25%	141'467	75%
Sous total TTC arrondi						47'156		142'000	
Part communication (1%) arrondi	1'972	-	-	-	-	472		1'500	
Total TTC	907'167		716'040			47'627		143'500	

Sur la base du devis soumissions rentrées, la part arrondie à charge du fonds TP s'élève donc à CHF 143'500.- TTC, y.c. 10% de divers et imprévus pour le génie civil et CHF 1'500.- pour les frais de communication.

Le projet va bénéficier d'une subvention cantonale dans le cadre des mesures d'entretien de Route Cantonale en traversée de localité. Le montant de la subvention sera déduit d'une partie de la participation du fonds TP.

c) Montant pour la participation aux frais de communication

Pour chaque mesure, un montant a été ajouté pour les frais de communication (tous-ménages, brochures d'information, événements, kit mobilité, etc.) liés à la valorisation du programme de réorganisation des transports publics auprès des communes et du grand public.

Selon la pratique du Conseil régional, cette somme est calculée en prenant 1% des frais de réalisation et 10% des frais d'étude sur les montants totaux TTC. La répartition est ensuite faite selon la part de chaque partenaire. Dans ce préavis, le montant total pour la communication à charge du fonds TP affecté s'élève à **CHF 3'200.- TTC**.

6) Etat de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics

Rappel: détermination des 51 communes partenaires pour le fonds TP affecté:				13'911'560.00
	Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)**	Communes territoriales	Engagement TP Régionyon
Préavis 67-2011	309'900.00	78'000.00	141'900.00	90'000
Préavis 68-2011	282'000.00	0.00	187'000.00	95'000
Préavis 7-2011	810'000.00	0.00	285'000.00	525'000
Préavis 16-2012	13'355'233.00	6'536'619.00	3'048'614.00	3'770'000
Préavis 21-2012*	4'177'000.00	3'052'000.00	0.00	1'125'000
Préavis 22-2012	436'555.00	0.00	383'920.00	52'635
Décisions du CODIR hors préavis 2012	23'010.00	0.00	0.00	23'010
Préavis 30-2013	660'000.00	0.00	0.00	660'000
Préavis 35-2014	9'072'520.00	0.00	6'913'020.00	2'159'500
Préavis 37-2014*	434'200.00	88'200.00	0.00	346'000
Décisions du CODIR hors préavis 2014	92'895.00	21'350.00	27'536.25	44'009
Préavis 47-2015	4'224'922.00	2'952'806.00	777'616.00	494'500.00
Préavis 52-2015* y.c. amendement	1'311'800.00	106'000.00	214'000.00	991'800.00
Préavis 60-2015	1'287'225.00	500'000.00	472'025.00	315'200.00
Cumul engagements	36'593'165.00	13'356'325.00	12'478'167.50	10'691'653.75
%	100.00%	36.50%	34.10%	29.22%

*Le Canton a investi dans l'exploitation du réseau ou repris des expérimentations de courses dans le mécanisme TRV. Ces montants, dont une partie est refacturée aux communes, sont donc reconduits les années suivantes.

** Les participations des tiers portent sur des études (budgets communaux et cantonaux), des réalisations (EMPD cantonal), et des subventions régulières de l'exploitation des lignes régionales (TRV).

A ce jour, avec les 11 préavis déjà acceptés par le Conseil intercommunal, les décisions prises par le CODIR sur ses compétences financières, et le présent préavis, les engagements en matière de financement représentent 77% du fonds TP.

L'état des dépenses réelles, au 30.07.2015, s'élève à CHF 4.95 millions soit environ 37% du fonds TP.

Les acomptes versés par les 51 communes partenaires du programme TP s'élèvent actuellement à CHF 6.7 millions, soit un peu moins de la moitié de la totalité du fonds TP.

D'ici la fin de l'année 2015, d'importants décaissements sont attendus pour la participation aux mesures des préavis 16-2012, 37-2014 et 47-2015 dont la réalisation est désormais terminée. D'autre part, il reste de nombreuses mesures « 2015 » à financer tels que le franchissement des jonctions autoroutières de Gland et Rolle, la voie réservée sur la Route Blanche dans le secteur de Signy-Avenex et de Grens, le carrefour sur la Route Suisse pour l'accès à l'Hôpital de Prangins. En plus de ces mesures d'infrastructures devront également être financées des expérimentations de courses supplémentaires jusqu'à la période TRV 2018-2019 et des études d'exploitations de certaines lignes du réseau.

Au regard de ces mesures et études restantes à financer dans le cadre du programme TP, un nouvel acompte sera demandé aux communes partenaires au cours de l'automne 2015. L'achèvement des mesures prévues dans le programme TP se prolongera au-delà de 2015 au moyen de la totalité du fonds TP qui fut dimensionné à cet effet au démarrage du programme.

7) Conclusion

Les objets du présent préavis s'inscrivent dans la suite logique des mesures de priorisation des bus sur le réseau de transports publics du district de Nyon depuis 2012. La correction d'une mesure réalisée en 2012 montre que les aménagements pour prioriser les bus doivent aussi intégrer la cohabitation avec les autres modes de transports et la sécurité de tous les usagers.

Dès l'année prochaine, d'autres mesures d'aménagement « 2015 », actuellement à l'étude, feront l'objet de préavis. L'achèvement des mesures d'aménagements identifiées dans le programme TP va s'étendre au-delà de la période initialement planifiée. Dimensionné à cet effet en 2012, l'ensemble du fonds TP sera nécessaire pour ce faire.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°60-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 315'200.- TTC décomposé comme suit :

- a) CHF 170'000.- TTC sur le fonds régional TP affecté pour la participation à la réalisation du réaménagement du carrefour Route du Jura – Chemin des Rojalets – Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813 ;
- b) CHF 142'000.- TTC sur le fonds régional TP affecté pour la création d'un giratoire et au déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le Chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich ;
- c) CHF 3'200.- TTC pour les frais de communication.

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission gestion&finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide a) d'accorder le crédit de CHF 170'000.- TTC pour la participation au réaménagement du carrefour Route du Jura – Chemin des Rojalets – Chemin des Voirons à Coppet ;

b) d'accorder le crédit de CHF 142'000.- TTC pour la participation à la création d'un giratoire et au déplacement des arrêts Vich, La Bichette à Vich ;

c) d'accorder le crédit de CHF 3'200.- TTC pour les frais de communication ;

d'imputer le montant total de CHF 315'200.- TTC sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2015, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegy

Patrick Freudiger

Annexes :

A – Cartes des aménagements par ligne de bus

B – Liste des mesures « 2012 », « 2013-2014 », « 2015 », des mesures incertaines et des mesures abandonnées